

Qualité des eaux de Baignade

Les nouvelles normes européennes d'évaluation ont été mises en oeuvre et comme prévu, un tiers des plages du Calvados ne sont plus de "bonne qualité".

Pour le département de la Manche les changements sont peu importants.



Tchernobyl, 20 ans après

20 ans après, des villageois ukrainiens sont toujours contaminés au Césium 137, comme le confirment des mesures réalisées du 4 au 7 avril 2005. 20 ans après, la catastrophe de Tchernobyl se poursuit.



20 ans après, le nombre de décès attribuables à la catastrophe est réévalué à 16 000 d'après le Centre international de recherche sur le cancer qui fait partie de l'OMS. Jusque là, le bilan officiel n'était que de 4 000 morts.

20 ans après, les Rennes de Laponie sont toujours contaminés et, pour être consommés doivent subir une décontamination.

20 ans après, le professeur Pierre Pellerin, directeur du service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI) est mis en examen le 3 mai pour "tromperie aggravée".



Bennes à Ordures ménagères fonctionnant au GNV

C'est une première en Basse-Normandie. Les bennes à ordures ménagères de la communauté d'agglomération Caen la mer vont fonctionner au gaz Naturel pour véhicules (GNV).

Le GNV, c'est-à-dire tout simplement le "gaz", produit beaucoup moins de polluants que le gasoil. C'est particulièrement vrai pour les hydrocarbures (moins 90%) et les oxydes d'azote (moins 80%) particulièrement dangereux pour la santé. En outre, le bruit des moteurs est abaissé de près de 10 décibels, ce qui est très important, et la conduite des engins est plus souple.

Comme le gaz arrive par gazoduc, la circulation des poids lourds nécessaire pour livrer le gasoil disparaît.

Un gain certain pour l'environnement, la santé publique et la sécurité routière.

Semaine de la réduction des déchets

Du 9 au 15 Octobre 2006-07-13

Semaine pilotée par l'ADEME

Imaginez des actions de sensibilisation !

La responsable FNE est Nathalie Villermet au 01 47 07 22 35



MELOX

Suite au décret d'extension (30 Juillet 1999) de la capacité de MELOX, un recours en Conseil d'Etat attaquant le gouvernement qui n'avait diligenté une enquête publique, avait été déposé par l'association STOP MELOX et le MEI (Mouvement Ecologique Indépendant).

La plainte avait été détournée et c'est la COGEMA qui avait été considérée comme victime et avait ainsi bénéficié de l'amende infligée aux associations.

Un recours avait alors été déposé devant la Cour européenne des Droits de l'Homme. Il vient d'être déclaré recevable, "STOP MELOX étant bien victime au sens de l'article 34 de la Convention".

Et la cours renvoie sur le fond.

L'avocate de l'association, Corinne Lepage, estime que c'est un très grand succès.

A suivre, donc.



Nouvelles lois sur le nucléaire

Deux lois importantes viennent d'être promulguées par le Président de la République:

1- loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sûreté en matière nucléaire publiée le 14.06.2006.

2- loi n° 2006-739 du 29 juin 2006 de programme, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Elles peuvent être consultées sur le site legifrance.gouv.fr



I 2003 godkjente IWC et nytt estimat for vågeval i Nordest-Atlanteren basert på hvaltellningene i 1996-2001.



Utbredelsesområde - sommer



Det knytter seg sterk interesse til sjoppattedyrenes interaksjoner med fiskeriene og deres rolle i økosystemet.

Chasse à la Baleine en Norvège: scientifiquement fondée ou crime envers la biodiversité ?

Après quelques années d'interruption les norvégiens ont repris la chasse de la baleine Mink whale (*Balaenoptera acutorostrata*). Le cétacé fait presque 10 mètres et pèse de 5 à 8 tonnes à l'âge adulte. La répartition est mondiale mais les baleines sont particulièrement présentes dans la zone qui va de la mer du Nord à la mer de Barentz en passant par la mer de Norvège entre les mois d'avril et d'octobre. La nourriture se compose de krill, de harengs et de divers poissons.

La chasse a été arrêtée de 1988 à 1993, elle a repris en 93 recevant l'avis favorable du conseil scientifique norvégien, les stocks le permettant. La ponction a été de 226 animaux en 93 pour se situer à environ 1000 en 2006. Cette ponction correspond à environ 5/1000^{èmes} du stock.

Les quotas sont déterminés par l'office scientifique des pêches (équivalent de l'Ifremer chez nous). Une police contrôle le respect des quotas. La chasse n'est pas destinée à l'exportation mais à la consommation norvégienne exclusivement.

Green Peace Norvège s'est prononcée favorablement sur cette chasse, à la condition du respect des stocks et des méthodes de chasse.

Si le combat pour la biodiversité est plus que jamais d'actualité la chasse de cette baleine s'inscrit dans le cadre du développement durable et elle est scientifiquement surveillée.

Interview d'Odd Smedstad responsable de l'Institut des pêches de Bergen par Alain Lerch pour le CREPAN

La Basse-Normandie : une Vélo-Région

Le 4 juillet 2006, Philippe DURON, Président de la Région Basse-Normandie a présenté la nouvelle stratégie régionale pour le Vélo. Cette politique ambitieuse, en matière de promotion des déplacements cyclables, s'inscrit dans une logique globale d'éco-mobilité et dans une perspective de développement durable que la Région.

Cette stratégie " Vélo-Région " s'articule autour de trois objectifs prioritaires :

- renforcer le Droit au Transport pour tous en proposant aux citoyens bas-normands un réseau cyclable continu, dense et sécurisé, connecté aux transports en commun ;
- inciter à la réduction de l'automobile en milieux urbain et périurbain ;
- agir en faveur d'un environnement protégé et valorisé en privilégiant les moyens de transports, économes et moins polluants.

La Région Basse-Normandie entend répondre à ces objectifs par deux logiques de mobilité :

- une " mobilité urbaine et périurbaine " correspondant principalement aux déplacements " domicile-travail " et " domicile-études " ;
- une " mobilité régionale " correspondant essentiellement aux déplacements "de loisirs" et de tourisme ".

